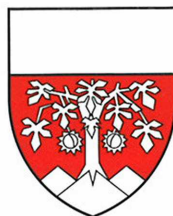


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur:
Rémy Vaucher, municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX COINS DU MONT

reflets du législatif

Assermentation et installation des Autorités communales

Lundi 4 décembre 1989: selon le protocole établi, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, élus lors des élections des 29 octobre et 26 novembre derniers, se retrouvent sur la place du Petit-Mont, dès 16 h. 30, pour se rendre au Temple, sous la conduite de l'Union Instrumentale.

La cérémonie d'assermentation est confiée à Madame Dolly Duc, Préfet du district de Lausanne, accompagnée de M. Raymond Destraz, Préfet-substitut. A l'appel de son nom, il appartient à chaque conseiller de confirmer son engagement, au service du Pays et de la collectivité.

M. André Curchod, Pasteur, apporta à l'assemblée le message de l'Eglise et de la Paroisse.

Les autorités se rendirent ensuite en cortège à l'Aula du collège du Mottier où, sous la Présidence de Madame le Préfet, l'assemblée procéda à l'élection du Président et du secrétaire:

- des applaudissements nourris saluèrent la brillante élection de M. Daniel Grosclaude, Président du Conseil communal pour 1990, puis de M. Bernard Salchli, secrétaire, ce dernier élu pour 4 ans.

Sous la présidence de Monsieur D. Grosclaude, et en application des dispositions réglementaires en vigueur, l'assemblée procéda à l'élection du Bureau pour 1990:

- 1^{er} Vice-prés.: M. Paul-D. Panchaud
- 2^{ème} Vice-prés.: M. Raymond Corbaz
- Scrutateurs: M. J.-M. Petermann
M. Roger Darbellay
- Scrut.-suppl.: M. Peter Kronauer
M. Michel Amaudruz
- Huissier: M. Marcel Pache

M. Marcel Pache succède ainsi à M. René Blanc qui, après plus de 30 ans de bons et loyaux services, n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat.

L'assemblée examina et fixa les diverses indemnités qui lui seront allouées dès le 1^{er} janvier 1990.

Au terme de ces opérations "statutaires", Madame le Préfet et M. le Préfet-substitut rejoignirent l'assemblée.

M. Daniel Grosclaude, Président, s'adressant à l'assemblée, tint à souhaiter la bienvenue aux 16 nouveaux membres de ce Conseil, avant d'évoquer et d'insister sur les excellents rapports qui ont, jusqu'à ce jour, contribué aux relations entre l'Exécutif et le Législatif, en mentionnant que, très certainement, le système majoritaire, encore en vigueur dans notre commune, n'est pas étranger à cette situation de bien-être que nous devons veiller à maintenir, bien-être également constaté entre les Autorités et la population.

M. Jean-Pierre Carroz, Syndic, prit ensuite la parole pour féliciter les élus de ce jour, souhaiter la bienvenue à Madame Michèle Genier au sein de la Municipalité et rendre hommage à M. René Henny, municipal sortant, pour 8 années passées au Conseil et 24 années à l'Exécutif communal.

C'est à Madame D. Duc, Préfet, qu'il appartient de clore cette assemblée, en termes choisis et de terminer par cette citation: "Le pouvoir ne grandit pas, il permet de donner sa mesure; que la nôtre se situe très haut dans l'échelle des valeurs".

La séance est levée à 19 h. 15.

Discours de M. le Syndic

Madame le Préfet,
Monsieur le Président,
Mmes et MM. les Conseillers,
Je tiens tout d'abord à féliciter de leur brillante élection M. le Président du

Conseil communal, M. le Secrétaire, les membres du bureau et l'huissier de ce même Conseil.

Mes collègues et moi-même vous souhaitons un plein succès et beaucoup de satisfactions dans vos fonctions réciproques, qui sont familières à certains et nouvelles pour d'autres.

Nos félicitations également aux nouveaux Conseillers récemment élus et aux anciens réélus. Nous souhaitons que, comme durant la dernière législature, des relations empreintes d'une confiante amitié s'instaurent entre les autorités législatives et exécutives de notre Commune, relations soutenues et entretenues par une information permanente de notre part, sur les problèmes importants que la Municipalité peut être amenée à résoudre.

Notre Commune est régie par des Municipaux et Conseillers Communaux élus sous l'étiquette d'une Entente Communale. Nous espérons que cet esprit d'entente contribuera longtemps encore à sa bonne marche et si, par malheur, nos débats francs et loyaux, animés par le seul but d'assurer au Mont un avenir harmonieux et conforme aux possibilités de la Commune, devaient faire place à de stériles affrontements, suscités par une basse politique de partis, nul doute que nombre d'entre nous laisseraient à d'autres le soin de gérer la Commune dans ces conditions.

Pour la première fois dans l'histoire du Mont-sur-Lausanne, siège à la Municipalité une femme. La Municipalité et celui qui vous parle en sont fort satisfaits, étant persuadés qu'un point de vue féminin lors de la discussion des nombreux problèmes qui nous sont posés, nous imposera parfois de les résoudre d'une manière différentes que jusqu'alors.

Félicitations et bienvenue à Madame Genier dans notre Municipalité, que cette législation lui apporte toute la satisfaction qu'elle peut attendre de

ses nouvelles fonctions.

Si un nouveau membre de l'exécutif est présent ce soir parmi nous, c'est qu'après plus de 32 ans passés au Conseil Communal, puis à la Municipalité de notre Commune, Monsieur René Henny a pensé qu'il était temps de passer le témoin à des forces plus jeunes. Au nom de toutes et tous ici réunis, il me faut rendre un amical hommage à René Henny, à ses qualités de gestionnaire d'un dicastère et d'homme politique au sein de la Municipalité. Monsieur Henny, connaissant admirablement les domaines et les forêts de notre Commune, les a toujours gérés avec une très grande compétence. Au niveau de la Municipalité, ses avis, énoncés d'une voix calme, étaient toujours empreints d'une grande sagesse, d'une pertinente réflexion et allaient toujours dans le sens de la défense des intérêts de la Commune.

Les électeurs du reste étaient conscients de sa valeur, Monsieur René Henny a toujours été élu parmi les premiers de la Municipalité, souvent le premier. Il est possible que René Henny ait pensé rester quatre ans encore avec nous, mais l'hypothèse, une fois évoquée, que dans quatre ans un grand nombre de membres de la Municipalité quitteraient leurs fonctions et qu'une nouvelle Municipalité devrait gérer la Commune sans les conseils d'un ancien, lui a fait prendre sa décision en toute liberté. Nous devons ici le remercier d'avoir pris cette ultime décision, peut-être à contrecœur, mais toujours avec un grand sens de l'avenir de la Commune.

Il y a quatre ans, dans ce même lieu et dans les mêmes circonstances, j'avais énoncé les grands problèmes que la Municipalité devaient résoudre:

- Bâtiment administratif de Crétaleson
- Réforme de l'administration
- Introduction de l'informatique
- Remaniement parcellaire, en relation avec notre plan directeur et notre plan d'affectation des sols
- Bâtiment Voirie et Feu posé sur un cantonnement STPA à construire

Aujourd'hui notre bâtiment administratif est en voie d'achèvement et nous pourrions y rentrer, si tout se passe bien, en novembre de la prochaine année et ceci grâce au dynamisme et à l'autorité de notre collègue J.-J. Belet.

La réforme de l'administration est terminée et l'introduction de l'informati-

que achevée. Nous avons pu mener à bien ces deux tâches grâce à la collaboration et au dévouement de Messieurs Eric Besson, Boursier, chef du personnel et responsable de l'informatique de la Commune, et Monsieur Frioud, Secrétaire communal. Qu'ils en soient remerciés.

Cela ne s'est pas fait sans heurts, nous avons dû nous séparer de certaines personnes dont les compétences ne correspondaient pas à ce que l'on était en droit d'attendre et à les remplacer par de nouveaux candidats, avec les incertitudes que cela comporte quant à leur valeur et à leur efficacité. Nous avons dû rudoyer des anciens membres de notre administration pour les forcer à utiliser l'informatique, qui oblige ceux qui l'emploient à remettre en cause, et souvent à abandonner de vieilles habitudes. Aujourd'hui, si tout fonctionne relativement bien, de nombreux détails seront encore à améliorer une fois notre administration installée dans ses nouveaux locaux.

Le remaniement parcellaire avec péréquation réelle en cours progresse, sous la direction de professionnels mandatés et d'un syndicat indépendant de la Municipalité. Ce remaniement sera encore relativement long à achever, la péréquation réelle appliquée pour la première fois dans le canton ne se faisant pas sans heurts, car beaucoup de personnes concernées ne l'avaient pas comprise suffisamment quand elle l'ont adoptée.

Un grand merci au Syndicat et à son Président Hervé Menétrey pour le travail accompli.

Parallèlement à ce remaniement, la Municipalité a fait adopter le plan directeur de notre Commune et a remis dernièrement aux Services concernés de l'Etat notre nouveau plan de zones, ou plan d'affectation des sols, pour approbation préalable. Ce plan devra être adopté par votre Conseil et devra passer à l'enquête publique, avant d'être approuvé par le Conseil d'Etat en dernier ressort. Nul doute que ces procédures nécessiteront de nombreuses discussions et peut-être oppositions qui en retarderont d'autant son approbation finale. Je dois ici remercier les membres de la Commission du plan de la Municipalité, Messieurs Agassiz, Schmutz et Belet de l'immense travail accompli avec Monsieur Fragnière, Architecte mandaté pour ce travail, pour établir, en collaboration avec notre Service Technique, le SAT cantonal, et notre Commission d'urbanisme, ces plans qui vont gérer, pour les 30 années prochaines, le développement de notre

Commune, tout en maintenant 400 hectares de terres pour l'agriculture.

Quant au bâtiment de la Voirie et du Feu, sa construction pourra débuter quant les ressources de la Commune le permettront, le cantonnement STPA qui lui sert de fondations étant terminé.

D'autres investissements et réalisations importants attendent encore notre Commune:

- Nouvelles constructions scolaires dans le cadre de notre Etablissement scolaire et après discussions avec les autres Communes qui le composent, Cugy - Froideville - Morrens et Bretigny-sur-Morrens, accessoirement Lausanne pour son enclave de Montheron. Les autres Communes de l'Etablissement devront investir dans les constructions futures qui lui sont nécessaires, la Commune du Mont ayant, à notre avis, déjà fait largement sa part dans ce domaine.
- Investissements nécessaires pour l'épuration des eaux, mise en séparatif du solde de notre réseau qui ne l'est pas encore, participation aux travaux d'entretien et de modernisation de la STEP de Lausanne où nous sommes raccordés, participation imposée par l'Etat aux frais de mise en séparatif d'une partie du réseau lausannois qui nous concerne, principalement à la construction d'une conduite d'eau claire jusqu'à la Vuachère.
- Investissements nécessaires à l'élimination des ordures, selon les prescriptions que l'Etat met sur pied actuellement.
- Participation, dans le cadre de la nouvelle COREL, qui va remplacer l'ancienne CIURL de triste mémoire, à des projets communs de la Région lausannoise auxquels nous pourrions être intéressés. Pour mémoire, je vous rappelle que la Commune du Mont participe à raison de Fr. 9.- par habitant et par an au frais culturels de la Ville de Lausanne
- Participation aux frais des transports en commun de la Région lausannoise, de l'extension de son réseau, de l'augmentation des fréquences éventuelles en ce qui concerne les Communes du Nord lausannois.

Tout ce travail ne pourra être mené à bien que s'il s'exécute dans le cadre d'une collaboration permanente entre la Municipalité et le Conseil Communal, chacun respectant les prérogatives de l'autre, dans un esprit de tolérance et de confiance absolue, avec comme seul objectif le bien de la chose publique.

Nous assurerons ainsi à cette Commune qui nous est chère un développement harmonieux où la qualité de vie et le bonheur de ses habitants seront les deux constantes qui devront dicter notre action commune.

Il ne me reste plus, Madame le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, qu'à vous souhaiter, au nom de la Municipalité, de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année et à vous faire part de nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Dernière séance 1989

Ce 11 décembre 1989 s'est tenue la dernière séance du Conseil communal de la législature 1986-1989. A cette occasion, le Président du Conseil, M. Daniel Grosclaude, après avoir remercié l'Exécutif pour les excellentes relations entretenues avec le Lévisiatif, a pris congé de M. René Henny, Conseiller Municipal, qui se retire après 8 législatures dont 6 au service de la Municipalité en tant que chef du dicastère des forêts. Il l'a fait de même pour 14 conseillers communaux qui ne se sont pas représentés. Il s'agit, par ordre d'entrée au Conseil, de MM. Francis Chabloz (1953), Symon Menétréy (1962), Gaston Amaudruz (1966), Daniel Spaenhauer (1967), Alfred Borgeaud (1967 et Municipal des constructions de 1970 à 1980), Jean-Paul Henny (1970), Ernest Lehmann (1970, dont 12 ans à la Commission des finances), Ernest Gamma (1974), Roger Stutz (1974), Jean-Louis Baud (1982), Michel Fleury (1982), Claude-Henry Blanc (1986), Pierre Bocion (1986) et Jean-Paul Favre (1986).

Le Conseil prend également congé de M. René Blanc, huissier du Conseil depuis 33 ans. C'est très ému mais longuement applaudi par l'Assemblée que M. René Blanc a prononcé quelques mots de remerciements avant de prendre une heureuse retraite.

Au cours de cette dernière séance, le Conseil a accordé un 13ème salaire au personnel de l'administration communal et a approuvé le budget de 1990. Ce dernier présente une augmentation de 11,7% des dépenses compensée par une augmentation de 12,1% des recettes. Il se résume comme suit:

Charges	Fr. 12'237'531.-
Recettes	Fr. 12'794'200.-
Excédent de recettes avant investissements	Fr. 556'669.-
Total	Fr. 12'794'200.-

M. le Syndic Jean-Pierre Carroz a informé l'assemblée au sujet du parainage d'un village roumain, information déjà donnée dans les 4 Coins du Mont de décembre 1989.

La Municipalité a également poursuivi ses investigations au sujet des bourgeois du Mont susceptibles d'être invités par leur Commune d'origine à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération. Environ 1500 bourgeois ont été recensés. Si le Conseil accorde les crédits nécessaires, évalués à 150 à 200'000 frs, une manifestation pourrait se dérouler en mai 91, lors de la Fête du village qu'organise habituellement la Société de développement.

Notre Syndic a ensuite présenté les différentes variantes établies par les TL au sujet de l'amélioration des transports en commun sur l'axe Bellevaux-Monthéron. Notre Municipalité a ce projet en main, elle poursuit sa mise au point, et le présentera au Conseil le moment venu.

M. Bernard Schmutz, Municipal des travaux, a présenté les derniers développements au sujet de la CIURL. Cette défunte communauté sera remplacée par la COREL (communauté de la région lausannoise) dont les objectifs, la forme et les moyens ont été développés par un groupe de travail de la CIURL. Il est intéressant de relever ici que les objectifs généraux de la COREL doivent permettre aux communes de la région lausannoise (25 à 30) de se regrouper avec souplesse pour régler leurs problèmes régionaux tout en améliorant l'efficacité de la collaboration qui devra respecter l'autonomie des communes. Celles-ci devront pouvoir décider librement de leur adhésion à un projet ainsi que de sa réalisation.

Au chapitre des propositions individuelles M. Bertrand Chenevard a obtenu l'information qu'après la libération du crédit nécessaire par le Conseil communal, des feux routiers synchronisés identiques à ceux situés sur la RC 501 vis-à-vis du Mottier, seront posés en face de Crétalaison en attendant la réalisation d'un passage inférieur.

M. Jean-Pierre Grand a également sollicité la pose d'un éclairage public vers la fontaine de la rue du Village. Quant à Mme Ursula Wyss elle s'est faite le porte-parole du bureau du Conseil et a suggéré quelques idées pour intéresser davantage les Montains à la chose publique.

Le secrétaire
du Conseil communal
B. Salchli

Séances du Conseil communal et votations en 1990

Les séances du Conseil communal ont lieu à 20h.15 à l'Aula du Collège du Mottier B.

Conseil communal

Lundi	5 février
Lundi	19 février
Lundi	30 avril
Lundi	28 mai
Lundi	25 juin
Lundi	24 septembre
Lundi	22 octobre
Lundi	26 novembre
Lundi	17 décembre

Votations fédérales

- 30, 31 mars et 1er avril 1990
- 8, 9 et 10 juin 1990
- 21, 22 et 23 septembre 1990
- 30 novembre, 1er et 2 déc. 1990

Elections cantonales

- 2, 3 et 4 mars 1990; Grand Conseil et Conseil d'Etat, 1^{er} tour.
- 16, 17 et 18 mars 1990; Conseil d'Etat, 2^{ème} tour.

L'huissier se retire . . .

Voici l'hommage rendu par M. Daniel Grosclaude, président du Conseil communal:

"René Blanc m'avait fait part il y a déjà quelques mois de sa décision de ne pas solliciter un renouvellement de son son mandat. Je m'étais fait à cette idée bien que je regrette beaucoup ce départ. On peut assurément dire que ce ne sera plus comme avant. En 33 ans, René Blanc est petit à petit devenu un personnage indispensable à tel point que lorsqu'il n'est pas là on se demande s'il n'est pas malade ou si on a oublié de lui dire de venir.



Avec le départ de René Blanc c'est la fin d'une dynastie de 68 ans puisqu'il a succédé à son père qui avait occupé les fonctions d'huissier du Conseil communal durant 35 ans et auquel il a succédé au mois de mai 1956.

Il faut aussi rappeler que René Blanc a été le premier employé communal à plein temps dès 1956. Lorsqu'il a pris sa retraite en 1978, la Municipalité a dû établir une liste complète de toutes les tâches qui lui étaient confiées afin d'en avoir une vue d'ensemble et de les répartir entre les différents employés communaux.

Le Bureau du Conseil devra faire la même chose car, en fait, nous ne savons jamais exactement tout ce que René Blanc doit faire pour que tout soit prêt le moment venu, à l'heure dite et dans les formes requises.

Au moment où notre huissier nous quitte, nous avons tous un petit pincement, nous sommes cependant heureux qu'il soit encore en bonne forme et tous nos vœux les meilleurs l'accompagnent dans une retraite bien méritée que nous lui souhaitons longue et heureuse.

En signe de reconnaissance et d'amitié, nous faisons don à notre huissier de sa médaille et le Bureau du Conseil propose d'abandonner nos jetons de présence, de ce jour, afin de lui offrir avec l'argent ainsi récolté un bon de voyage qu'il pourra utiliser selon ses désirs".

municipalité

Voici intégralement les informations données par la Municipalité au Conseil communal lors de la séance du 11 décembre 1989.

De la CIURL à la COREL Renforcement ou atteinte à l'autonomie communale

Vu dans un cadre global, il faut d'abord bien constater que la problématique de l'organisation politique n'est pas en train de se simplifier pour les Helvètes en général et les habitants du Mont en particulier. Habitué en effet à remettre une partie de leur destin individuel et de leurs ressources financières (impôts !) à 3 entités, la Confédération, le Canton et la Commune, ils suivent souvent avec passablement de distance voire de méfiance les efforts entrepris pour changer ou affiner ce modèle, que cela soit vers l'amont dans le domaine complexe de la coopération des états européens ou dans le domaine plus

proche de la coopération intercommunale ou régionale.

C'est dans ce contexte qu'il m'a paru intéressant de fournir quelques informations sur les efforts entrepris actuellement pour organiser la coopération entre les communes de notre région.

Actuellement, une trentaine de communes de l'agglomération lausannoise ont uni leurs efforts depuis un peu plus de vingt ans au sein de la CIURL, commission intercantonale d'urbanisme de la région lausannoise, qui, comme son nom l'indique, s'est efforcée de dynamiser et de coordonner les efforts entrepris en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Or, ces dernières années, la volonté de collaboration s'est diluée et des critiques de plus en plus vives ont été formulées vis-à-vis de la CIURL, organisme auquel il a été reproché d'être dominé par des experts et de produire plus de papiers que de réalisations concrètes.

L'analyse de cette situation a fait ressortir que les problèmes de coopération régionale ne concernent pas uniquement le domaine de l'aménagement du territoire mais bien d'autres secteurs tels que les transports, l'habitat, les emplois, la culture, les déchets, l'épuration des eaux, les centres commerciaux, etc., secteurs où les problèmes dépassent souvent les frontières des communes, sans avoir nécessairement une dimension cantonale. Une organisation régionale devrait donc permettre aux communes de se grouper avec souplesse et efficacité pour régler de cas en cas et dans le respect de leur autonomie les problèmes intéressant plusieurs communes ou l'ensemble de la région.

Actuellement, la création d'un nouvel organisme régional appelé COREL, soit communauté de la région lausannoise est à l'étude.

Les propositions faites sont:

- Les communes intéressées par cette formule seraient groupées en 3 secteurs au lieu de 5 actuellement dans le cadre de la CIURL. La commune du Mont ferait partie du secteur central, Lausanne étant partenaire des 3 secteurs. Cette modification est destinée à augmenter l'efficacité et la cohésion de l'association.
- Chaque secteur est doté d'un conseil de secteur formé par les syndics des communes membres. Le conseil du secteur examine les propositions des communes et met en place des groupes de travail appe-

lés plates-formes pour résoudre les problèmes d'intérêt régional.

- Les communes concernées participent au travail des plates-formes qui élaborent les détails des projets. En cas d'intérêt les communes sont ensuite chargées du financement et de l'exécution des mesures dans le cadre d'organismes spécifiques créés selon les besoins.

La forme de collaboration envisagée paraît plus efficace dans la mesure où les communes forment la base de l'association. L'Initiative des actions régionales leurs revient et elles seront chargées de l'application des décisions prises.

A l'heure où les autres régions du canton (Oron, Moudon, Gros-de-Vaud, Cossonay, Marges) s'organisent également, il paraît nécessaire que la région lausannoise s'efforce d'établir des rapports de confiance et de collaboration entre Lausanne et sa périphérie pour affirmer ensuite avec efficacité son existence face au canton et aux régions voisines. Il est souhaitable sur ces deux plans que cela se fasse non pas dans un esprit d'opposition ou de clocher, mais de collaboration constructive.

Le développement de la collaboration intercommunale doit être considéré comme un renforcement et non comme une atteinte à l'autonomie communale. Il paraît en effet préférable, comme cela serait le cas dans la COREL, que les communes gardent ensemble la responsabilité des actions sur le plan régional, plutôt que de se voir peu à peu dépossédées de leurs responsabilités et prérogatives par l'intervention de l'Etat.

B. Schmutz, municipal.

Transports lausannois

En 1989, sans avoir pris contact au préalable avec la Commune du Mont, la Municipalité de Lausanne, décidait, d'entente avec les TL, de modifier la boucle de rebroussement des lignes N° 3 et N° 8 à Bellevaux et pour se faire de supprimer purement et simplement le dernier tronçon du chemin Maillefer, entre la route A.-Fauquez et la route du Pavement.

Outre que cette décision peut amener un trafic de transit supplémentaire sur le chemin des Martines, ce qui nous obligera éventuellement à y prévoir d'éventuelles restrictions, nous avons pensé qu'il serait bon de profiter de cette opportunité, pour étudier une nouvelle desserte de notre Commune par les TL, avec une augmentation de fréquences, ce qui est le vœu d'une partie des habitants de notre Commune.

Les caractéristiques de la ligne N° 20 qui dessert le Mont actuellement sont les suivantes:

- Terminus Montheron et Place du Tunnel.
- Zone desservie: Quartiers lausannois, Bellevaux et Montheron; totalité des Communes du Mont et Cugy; partie des Communes de Morrens, Bretigny et Froideville.
- Nombre de courses journalières: 26 aller et retour.
- Fréquence moyenne à l'heure de pointe du matin: 35 minutes.
- Capacité moyenne à l'heure de pointe du matin: 180 personnes/heure (sans compter les courses de renforcement pour écoliers).

Les caractéristiques étaient suffisantes et répondaient aux besoins jusque dans les années 1970. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

En effet entre 1975 et 1984, les populations des Communes concernées ont fortement augmenté, comme le démontrent les chiffres suivants:

- | | |
|---------------|---------------------|
| - Le Mont | de 2690 à 4600 hab. |
| - Cugy | de 640 à 1460 hab. |
| - Froideville | de 480 à 1300 hab. |
| - Morrens | de 420 à 680 hab. |
| - Bretigny | de 240 à 350 hab. |

De même le développement de nos zones industrielles a occasionné un grand trafic pendulaire avec Lausanne, le trafic de la route cantonale Le Mont-Cugy au nord du carrefour de Coppoz a passé, entre 1975 et 1985, de 6'000 à 11'000 véhicules par jour.

Après études et discussions avec la direction des TL, la solution adoptée consiste en la suppression de la ligne N° 20, remplacée par le prolongement partiel de la ligne N° 3 (Gare CFF-Bellevaux) jusqu'à Montheron.

Cette solution présente 2 variantes:

Variante N° 1:

- Nombre de courses à Bellevaux: 226 comme actuellement.
- Nombre de courses tournant à: Bellevaux 113; Grand-Mont 56; Montheron 57.
- Fréquence aux heures de pointe à: Bellevaux, 5 min. comme actuellement; Grand-Mont, 10 min. au lieu de 35 min.; Cugy, 20 min. au lieu de 35 min.; Montheron 20 min. au lieu de 35 min.

Variante N° 2:

- Idem variante N° 1, sauf que 56 courses tournent à Cugy au lieu du Grand-Mont, d'où les fréquences suivantes:
- Fréquence aux heures de pointe à: Bellevaux, 5 min. comme actuellement; Grand-Mont, 10 min. au lieu de 35 min.; Cugy, 10 min. au lieu de

35 min.; Montheron, 20 min. au lieu de 35 min.

Les coûts de ces deux variantes sont respectivement de Fr. 4'600'000.- et de Fr. 5'000'000.- par an. Le coût de la ligne actuelle est de Fr. 4'200'000.- par an, donc les plus-values par rapport à l'état actuel sont respectivement de Fr. 400'000.- et Fr. 800'000.- par an, ce qui est considérable.

Ces plus-values sont à répartir entre les diverses communes intéressées. Une première discussion a démontré un faible intérêt en ce qui concerne les communes de Froideville, Morrens et Bretigny, qui ont d'autres projets avec des cars PTT. La commune de Cugy a demandé un temps de réflexion. Aussi a-t-il été décidé de nous rencontrer à nouveau en février pour résoudre le problème.

En ce qui concerne Le Mont, son territoire étendu fait que nombre de ses habitants sont éloignés de la ligne TL, donc peu intéressés aux transports en communs. Pour l'état actuel, nos bus et trolleybus de la ligne 20 sont rarement pleins et circulent souvent à vide. Les TL ont estimé les recettes supplémentaires des variantes 1 et 2 à respectivement Fr. 200'000.- et 250'000.- l'an.

Donc il faut attendre les réactions des communes intéressées, il faut encore discuter avec la Confédération au sujet du maintien de la subvention de Fr. 300'000.- par an accordée à la ligne N° 20, mais pas obligatoirement au prolongement de la ligne N° 3, et avec les TL pour la prise en charge du matériel supplémentaire nécessaire par le déficit global des TL et non par les seules communes intéressées. Ensuite le Conseil communal sera saisi du problème et décidera du statut-quo ou du prolongement de la ligne N° 3.

J.-P. Carroz, syndic

Pétition "Sécurité des enfants au droit du nouveau collège de Créta-laison"

La Municipalité a pris connaissance de la pétition quant à la sécurité des enfants traversant la route cantonale 501, au droit du collège de Créta-laison.

La procédure employée suscite de sa part les deux remarques suivantes:

1. Le Syndic soussigné est, vous le savez, à la disposition des citoyennes et citoyens de notre Commune, tous les jeudis après-midi. Il vous suffit de fixer au préalable la date et l'heure du rendez-vous désiré auprès du Secrétaire municipal, pour que vous puissiez lui soumettre directement les problèmes

qui se posent à vous et obtenir rapidement une réponse de la Municipalité quant à leur solution ou des éclaircissements à leur sujet.

2. Cette procédure, si vous aviez bien voulu y avoir recours, aurait été plus agréable pour tout le monde, car présentant un caractère moins revendicatif et coercitif qu'une pétition à la Municipalité, qui ne devrait être employée qu'en dernier recours, en cas de refus ou de fin de non recevoir de sa part.

Comme vous pouvez vous l'imaginer, la Municipalité a été immédiatement attentive au problème de la sécurité des enfants qui traversent la route cantonale devant le collège de Créta-laison. Elle a depuis longtemps prévu d'y construire un passage inférieur pour piétons, dont la construction ne peut être entreprise immédiatement. En effet, les terrains à la sortie Est de ce passage ne sont pas propriété de la Commune et ce passage doit être intégré à une étude d'ensemble de la circulation au centre du Petit-Mont, en particulier il doit être lié à la construction d'une route reliant celle de Coppoz à la route cantonale RC 501. Ce projet est actuellement étudié par un bureau spécialisé, il nécessitera de nombreuses expropriations de terrains privés, de nombreuses approbations des services concernés de l'Etat, d'où l'impossibilité de le réaliser immédiatement.

Donc une solution provisoire devait être trouvée, ce qui fut fait dès l'été. A ce sujet, nous pouvons vous donner les informations et considérations suivantes:

- Toute signalisation nouvelle doit, au préalable, être soumise à l'accord du Service des routes de l'Etat de Vaud.
- Avec l'accord de ce service, la Commune a créé le passage piétons de la Côte-à-deux-Sous.
- En août la Municipalité a demandé la pose de feux piétons sur ce passage protégé.
- L'Etat n'accorde la pose de feux sur un passage piétons que si deux conditions sont remplies; à savoir un grand nombre de véhicules circulant sur la chaussée et un grand nombre de piétons traversant cette chaussée.
- Dans le cas qui nous occupe, de nombreux parents conduisent leurs enfants à l'école en voiture et le nombre d'enfants traversant la route n'a pas été jugé suffisant par le Service des routes, d'où son refus d'accepter la pose de feux.

- Les effectifs de notre police étant insuffisants pour assurer simultanément aux heures de pointe, la circulation au carrefour de Coppoz et aux accès de nos divers collèges, nous avons pensé que certains parents concernés par la sécurité de leurs enfants nous aideraient à la résoudre provisoirement, en acceptant le rôle de patrouilleurs scolaires, au passage de la Côte-à-deux-Sous. Malgré un avis affiché au pilier public et paru dans notre journal "Aux 4 coins du Mont" aucune personne ne s'est présentée pour assumer ce rôle. Ceci prouve à l'évidence qu'aujourd'hui grand nombre de nos concitoyennes ou concitoyens sont plus sensibles à leurs droits qu'à leurs devoirs, qu'ils exigent beaucoup de l'Etat-Providence, mais ne collaborent qu'avec réticence avec les Autorités, quand elles en font la demande.
- Devant cet état de fait que la Municipalité a constaté avec regret, une nouvelle et pressante demande d'installation de feux a été adressée au Service cantonal des routes et a été cette fois acceptée en novembre dernier.
- Dès lors, un préavis sera adressé dans ce sens au Conseil communal, avec une demande de crédit pour l'achat de l'installation nécessaire. Une fois le crédit accordé à la première session de 1990, commande du matériel sera effectuée, la livraison de ce matériel ne pouvant avoir lieu que deux mois après la commande; ce qui portera la mise en service des feux au plus tôt à Pâques 1990.

Les signataires de la pétition, dont les 2/3 ne sont pas concernés par le problème, comprendront, nous l'espérons, que certaines réalisations ne peuvent se faire immédiatement lorsque le besoin s'en fait sentir et qu'ils doivent collaborer à la résolution provisoire de ce problème.

Nous les incitons à prendre contact avec Monsieur Guex, municipal de police et avec Monsieur Robert, directeur des écoles, pour mettre sur pied un service de patrouilleurs, capable d'assurer la sécurité de leurs enfants, en attendant la pose de feux.

J.-P. Carroz, syndic

Villages roumains

En 1989, certaines associations européennes soutenues par les médias ont lancé une campagne de villages roumains, menacés de destruction par l'aberrante politique de Ceausescu,

de construction d'agrovilles pour les remplacer.

A la demande des Jeunesses Paroissiales, la Municipalité du Mont a décidé de parrainer un village roumain et a entrepris les démarches nécessaires, comme de nombreuses autres communes européennes.

Compte tenu de la brusque accélération de l'histoire dans les pays de l'Est et spécialement en Roumanie, l'on peut se demander si cette campagne de parrainage a encore sa raison d'être. En tout cas nous ne connaissons pas encore le nom du village qui nous a été attribué. Quand ce sera le cas, nous prendrons contact avec ses Autorités pour leur demander ce dont ils ont besoin et nous lancerons une campagne à cet effet dans notre Commune. Mais une chose est certaine, ce ne sera pas de vieux habits et du lait en poudre, symboles habituels de l'aide suisse aux pays en difficulté. La Roumanie est un pays riche, civilisé et européen, et depuis la suppression des exploitations par le nouveau gouvernement, c'est un pays qui mange à sa faim. La Roumanie n'est pas un pays du tiers-monde, atteint par une catastrophe naturelle et souffrant de famine endémique. Notre aide devra en tenir compte et ne pas tomber dans le folklore de certaines démarches entreprises sous le coup d'une émotion, suscitée par une révolution suivie en direct par les médias.

J.-P. Carroz, syndic

700^{ème} anniversaire de la Confédération

A la suite de la demande d'un Conseil communal, la Municipalité du Mont a décidé de réunir tous les bourgeois montains qui le désirent, les 25 et 26 mai 1991, lors de notre traditionnelle Fête au Village et ceci à l'occasion du 700^{ème} anniversaire de la Confédération.

Cette réunion d'une partie des 1'500 bourgeois du Mont disséminés dans le monde entier, nécessite une importante organisation en particulier en ce qui concerne le logement de certains participants.

La Centrale Suisse Action Rencontre 91 se charge de l'information des Suisses de l'étranger invités par les communes organisatrices de ces rencontres.

En ce qui nous concerne, avec l'aide de la Société de Développement du Mont, nous organiserons cette journée au mieux de nos possibilités. Par contre l'ensemble de la population montaine devra collaborer avec nous pour résoudre le problème du loge-

ment chez l'habitant, durant une ou deux nuits, des participants étrangers qui en feront la demande.

Nous comptons sur la collaboration de tous les habitants de notre Commune pour nous aider à faire de cette journée un symbole de l'amitié de notre Commune envers ses Suisses de l'étranger, qui verront peut-être leur Commune d'origine pour la première fois.

J.-P. Carroz, syndic

Action Rencontre 91

Dans la perspective des diverses manifestations devant marquer le 700^{ème} anniversaire de la Confédération, un certain nombre d'organisations et associations ont fondé, en 1988 déjà, l'Action Rencontre 91.

Pour sa part, l'Alliance de sociétés féminines suisses a lancé le projet "Journée de rencontre dans sa Commune d'origine", formule devant permettre à chaque commune d'accueillir ses concitoyennes et concitoyens, de Suisse et de l'Etranger.

La Municipalité ayant décidé de donner suite à cette initiative, nous pouvons d'ores et déjà préciser que pour notre Commune, cette rencontre est agendée aux samedi 25 et dimanche 26 mai 1991.

Si nous avons déjà pris acte, avec satisfaction, de l'offre spontanée du Comité de la Société de développement pour collaborer à la mise sur pied de cette importante manifestation, nous devons très probablement, en temps utiles, solliciter la collaboration et la participation de nos Sociétés locales, afin d'assurer le succès de cette journée du 25 mai 1991.

Dans la mesure où l'on peut aisément imaginer qu'un certain nombre de participants, venant de localités relativement éloignées, prolongeront leur séjour jusqu'au dimanche 26 mai, nous devons songer, dans l'immédiat, à leur fournir toute possibilité de logement sur territoire communal du Mont. Si nous avons quelques disponibilités au niveau des bâtiments et locaux communaux, nous osons souhaiter que la plupart de nos concitoyennes et concitoyens trouvent un gîte chez l'habitant. Par avance, nous remercions la population du Mont de bien vouloir s'associer à cette sympathique et unique manifestation et nous prendrons note, avec reconnaissance, de toute inscription pour la mise à disposition d'un lit pour une nuit!

A titre d'information, et selon les renseignements obtenus auprès de notre Officier de l'Etat civil, la Commune du

Mont peut recenser 1'537 bourgeois, domiciliés en Suisse et à l'Étranger. Vous trouverez, dans ces colonnes, toutes informations utiles, au fur et à mesure de l'avancement des diverses démarches devant aboutir à une parfaite organisation de cette manifestation de mai 1991.

Municipalité

Organisation de la Municipalité pour la législature 1990-1993

Administration générale, finances:

M. Jean-Pierre Carroz, Syndic

Suppléant: M. B. Schmutz

Police des constructions,

Plan d'extension:

M. Claude Agassiz

Suppléant: M. J.-J. Belet

Domaines et forêts,

Parcelles communales, ordures ménagères:

Mme Michèle Genier

Suppléant: M. M. Guex

Bâtiments, Concierges-Locations:

M. Jean-Jacques Belet

Suppléant: M. R. Vaucher

Police - Service du feu, Signalisation:

M. Marcel Guex

Suppléante: Mme M. Genier

Instruction publique et cultes,

Protection civile - Oeuvres sociales:

M. Rémy Vaucher

Suppléant: M. J.-P. Carroz

Travaux - Routes, Collecteurs:

M. Bernard Schmutz,

Suppléant: M. Cl. Agassiz

1^{er} Vice-prés.: M. Bernard Schmutz

2^{ème} Vice-prés.: M. Claude Agassiz

Prévention des accidents

Sport-Ski: peu de neige, prudence accrue.

Au moment où je rédige ces quelques recommandations, la neige est encore rare. La neige tombée en fin d'année 1989 diminue et la couche devient très dure. Selon les constatations des médecins, outre les blessures normales pour les skieurs, il y a fréquemment des blessures à la tête et au dos. Par conséquent les personnes qui s'adonnent à leur passion, le ski, devraient absolument observer quelques règles essentielles, notamment:

- adapter la vitesse en fonction de la qualité de la neige, du terrain, de l'expérience du skieur et des conditions physiques de celui-ci;
- faire contrôler les fixations sur un appareil de réglage dans un commerce spécialisé. Elles doivent s'ouvrir en cas de chute suivie de glissement;

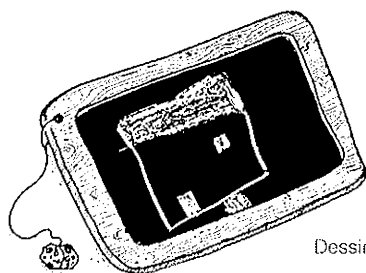
- faire affiler les arêtes pour qu'elles mordent aussi sur fond dur;
- porter un vêtement de ski antiglisant;
- les enfants devraient porter un casque;
- choisir plutôt des pistes faciles.

Les pistes dures, tôleées, demandent plus de force. Aussi faut-il prendre garde en particulier aux signes de fatigue.

Quoi qu'il en soit, nous vous souhaitons un hiver riche en neige et pauvre en accidents.

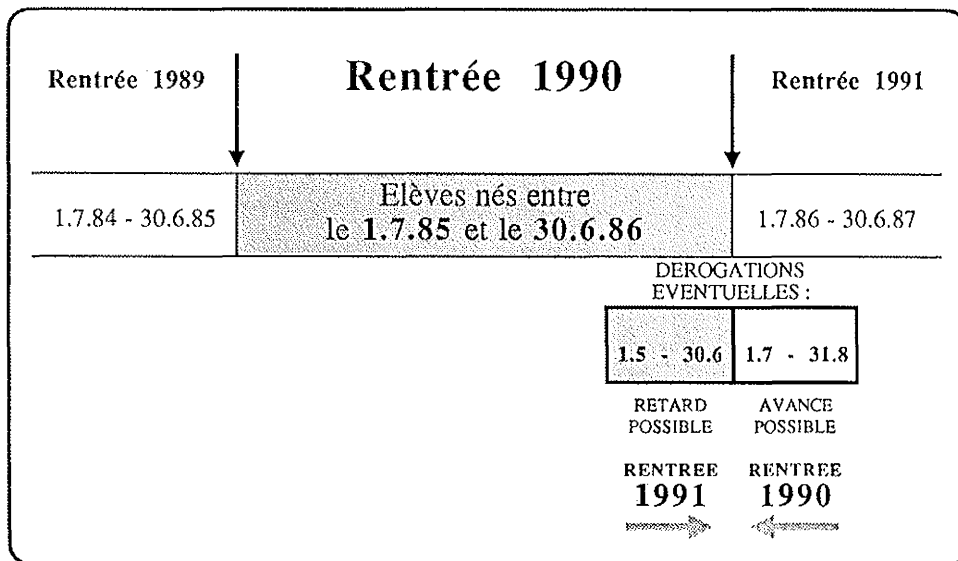
Le préposé communal à la prévention des accidents

dans nos écoles



Dessin de Cédric

Inscriptions à l'école enfantine



L'école enfantine a pour but un passage harmonieux du monde de la famille à celui de l'école, tout en favorisant le développement et l'épanouissement de l'enfant et en l'habituant à la vie en société.

L'école enfantine dure deux ans. Elle est facultative et gratuite, mais les enfants qui y sont admis sont tenus d'en suivre régulièrement l'enseignement.

Les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1985 et le 30 juin 1986 peuvent être inscrits en première année enfantine.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat des Ecoles, collège du Mottier B, premier étage:

du lundi 23 au vendredi 27 avril
de 08 h. 30 à 11 h. 30

Prière de se munir du livret de famille ou de l'acte de naissance et du certificat de vaccination.

Important !!!

Des dérogations pourront être envisagées pour les enfants nés entre le 1^{er} juillet et le 31 août 1985 (avance possible, entrée en 1990) et les enfants nés entre le 1^{er} mai et le 30 juin 1986 (retard possible, entrée en 1991). Pour tous renseignements complémentaires, les parents des enfants concernés voudront bien contacter la Direction des Ecoles, collège du Mottier B, tél.: 32 01 45, d'ici au 20 février 1990.

Les inscriptions seront également prises pour les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1984 et le 1^{er} juin 1985 qui n'ont pas encore suivi de classe enfantine.

Les enfants qui suivent actuellement la première année enfantine seront inscrits d'office en deuxième année enfantine.

Animation au Mont

Mercredi 22 novembre dernier, à l'aula du collège du Mottier, les élèves des classes 7^{ème} à 9^{ème} ont pu se bala-

der le long des rives mystérieuses du "Gange" sacré, ceci grâce à l'exceptionnel film de Jean-Noël et Vitold de Golish de "Connaissance du monde". Deux heures bien remplies, faites de temples extraordinaires, de villes saintes, de "Yogis" contortionnistes et de "mahàràdjah (s)" immensément riches. Quelle promenade!

Le silence des élèves accompagnant la projection témoigna de l'emprise des images et les commentaires directs du présentateur "collaient" si bien à cet envoûtement toujours si fort exhalé par les mœurs millénaires du peuples indien. On en redemande!

Classe 9DT de M. Neyroud

SENTIERS D'ÉVASION

Pour s'éloigner des gaz d'échappement et des bâtiments de la ville, le citadin, partant de la place du Tunnel, peut aller se promener en empruntant un sentier et en moins de cinq minutes se trouver dans la forêt, en pleine nature et dans une atmosphère de grande tranquillité. Le long du Flon, le sentier conduit le promeneur suivant son désir, soit jusqu' à Epalinges, Le Mont, Le Chalet - à - Gobet, Montheron ou Echallens.

Etonnantes, les mémoires du Flon!

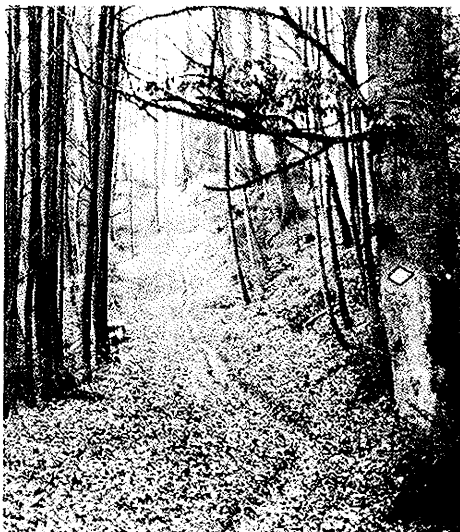
Le Flon, dans le temps, a créé de gros problèmes aux Lausannois.

Il y eut des inondations dont la plus surprenante remonte à 1555; le Flon avait dévasté des quartiers entiers. Même un jour, en 1831, il a noyé neuf ouvriers d'une tannerie.

Les eaux du Flon, utilisées des hauts de la ville jusqu'au lac, alimentaient les fontaines de Lausanne, les bains du Vallon, une soixantaine de moulins, des scieries, des tanneries et irriguaient les plaines de Vidy jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

"Lausanne- signal"

Construit par Alexandre - Kohler, ce nom avait été donné à un funiculaire autour de 1800.



Où se situe ce paysage de notre commune?

Réponse en dernière page

Il partait de la gare du Signal, passait sur un viaduc de 82 mètres (à la hauteur de Montmeillan) et entrait dans un tunnel de 135 mètres pour arriver au terminus qui se situait à l'emplacement du "Chalet Suisse" actuel.

endroits. Pour éviter ces mouvements de terre, on a créé des sortes de barrages faits de troncs d'arbres et de branches.

Steeve

Une fabrique dans la forêt

En 1831, Charles- Amédée Kohler commença à Lausanne la fabrication du chocolat au moulin de Bramafan au Petit- Saint- Jean. L'usine fut par la suite transférée à Sauvabelin puis modernisée et agrandie. Cent à cent cinquante ouvriers et ouvrières y travaillaient. Seul le nom de la "Chocolatière" donné depuis 1935 au chemin allant du Signal à Boissonnet fait revivre cette activité industrielle.

Glissements de terrain

Le bois de Sauvabelin s'étend sur une superficie de 82 hectares, son sol parfois peu stable, est constitué de marne tendre, grès dur et de molasse.

Régulièrement des glissements de terrain se produisent à différents

Faune discrète

Dans l'eau

Des crevettes peuplent le Flon, cela vous étonne ? En effet, il y a de quoi ! Mais, il s'agit de crevettes d'eau douce qui se développent mieux dans l'eau polluée . Le fait que le Flon en possède beaucoup montre qu'il est pollué (particulièrement dans la forêt de Sauvabelin).

Sur terre

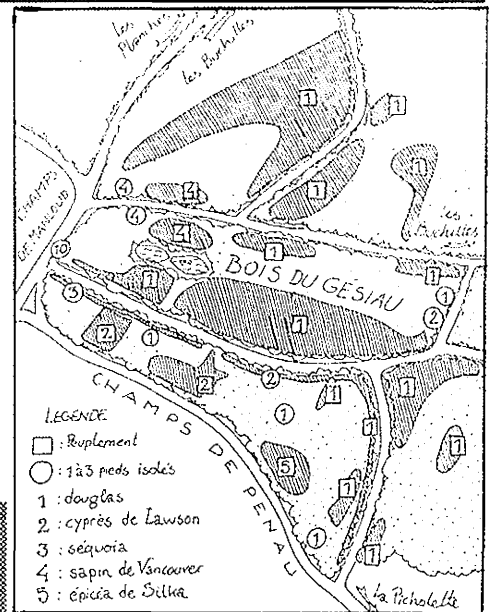
En regardant bien par terre, on voit des traces d'effractions (noisettes percées) que les animaux laissent. Mais la faune est discrète, on ne peut observer que difficilement les petits rongeurs (écureuils, campagnols roussâtres, mulots et muscardins) . Les endroits où l'on voit le plus souvent des chevreuils, sont les lisières des forêt proches des champs. En effet, les chevreuils viennent là pour manger des matériaux ligneux, ce qui leur donne une meilleure digestion.

Géants d'outre-mer dans nos forêts

La rentabilité de la forêt de Sauvabelin est presque nulle car les arbres sont vieux, ce qui les rend inexploitable. Et les forestiers ne veulent pas les remplacer par de jeunes arbres qui demanderaient beaucoup de soins et qui mettraient aussi beaucoup de temps à pousser. Le bois du Gésiau, en face des champs de Penau, abrite des douglas (arbre américain de plus de cinquante mètres de haut !), des épicéas de Sitka, des sapins de Vancouver, des cyprès de Lawson et même des ... séquoias géants ! Nous voyons donc comme l'aspect général de ce sentier et des alentours est varié.

Cela mérite une petite visite, non ?

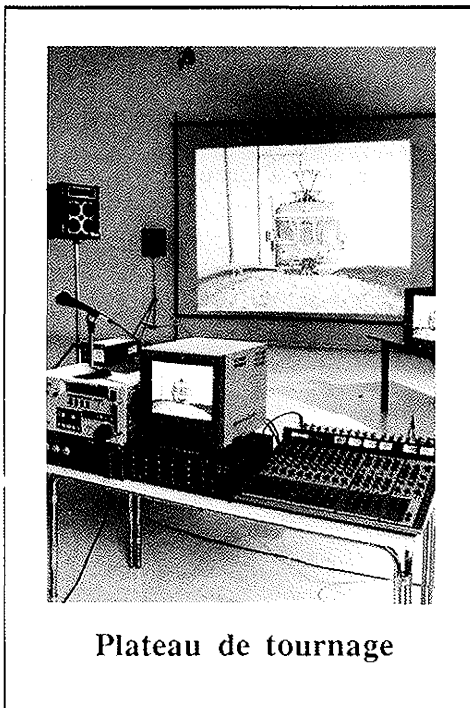
François



* Plan de situation des arbres exotiques

Un studio de télévision dans notre commune !

Non! Vous ne rêvez pas, il existe bien un studio de production TV au Mont.



Plateau de tournage

Quatre professionnels y travaillent. Le matériel qu'ils utilisent leur permet d'obtenir une qualité de son et d'image de top niveau.

Jeune d'un an ce studio leur fournit du travail sans repos. Ces spécialistes possèdent déjà une carte de visite confortable, soit les tournages des meetings de Bex (1985 et 1987), le grand Prix de Gollion (1985), du sport (catch, boxe), la Cicciolina, le festival Hot point..., et actuellement le tournage de quatre clips pour la prévention du sida.

Les cameramen n'ont pas peur de prendre des risques. Ils vont jusqu'à monter sur un patin d'hélicoptère pour filmer une scène qui vous entraînera dans le monde fantastique de l'image.

Gaël

Du côté de la technique

Leurs moyens sont très importants par rapport à d'autres studios de télévision (exceptés bien sûr ceux de la TSR).

Quatre caméras sont utilisées, l'une d'elle vaut plus de 80'000 fr. Un téléprompteur, appareil qui permet au speaker de lire des textes tout en regardant la caméra fait également partie du matériel du studio.

La surface des locaux est grande. L'un d'eux, qui contient du matériel de pointe est réservée à la régie. Cette dernière possède une particularité intéressante: elle est montée sur roulettes. Cela leur permet de la

charger dans un camion en moins d'une demi-heure pour l'emmener sur les lieux du tournage à l'extérieur et réaliser sur place tout le travail de mixage.

Ils utilisent également deux "Amiga" (ordinateurs qui possèdent un très bon graphique) pour les aider dans le travail de mixage et pour créer des génériques absolument fantastiques.

Régie

Sylvain



Termes du métier

Le régisseur: personne qui s'occupe de la mise en images par ordinateur.

Le scripteur: personne qui écrit le texte du tournage.

Le story-board: suite de dessins correspondant chacun à un plan permettant, lors de la préparation d'un film, de visualiser le découpage.

Hervé

Un film de A à Z

La conception. Le travail du réalisateur commence par une entrevue avec le client permettant une approche et une analyse du sujet selon la documentation et le but du film. Ensuite le scénariste développe le sujet, écrit le scénario, prépare le story-board.

La réalisation. C'est alors que le graphiste entre en jeu pour faire un programme vidéo selon le scénario. Il existe trois sortes de production:

- le direct: tournage avec montage simultané (concerts, sports, spectacles);
- la production en studio (jeux télévisés, pub, démonstration technique);
- le reportage (faits divers, manifestation, etc...).

Le montage.

Enfin c'est au tour du régisseur d'intervenir pour créer les effets et effectuer le mixage des images à l'aide d'un gros appareil appelé compresseur d'images. Puis il rajoute la sonorisation, c'est-à-dire les bruitages, les génériques et le commentaire du speaker.

Enfin le film est achevé, prêt à être vendu.

Hervé

*Le plan de situation des arbres exotiques est tiré de la brochure "LES CAHIERS DE LA FORET JORATOISE" (N° 4 - 1989).

Les photos se rapportant à l'article "Sentiers d'évasion" ont été développées à l'école dans le cadre de l'option photo.

Un tout grand merci à P. Neyroud ainsi qu'à ses élèves: Séverine, Eric, Raphaël, Richard, Sébastien B.

police municipale

Les vignettes pour bicyclettes

Les nouvelles vignettes pour cycles ne sont plus vendues par la Police municipale. Depuis le 1^{er} janvier 1990, celles-ci sont en vente seulement auprès des offices postaux.

Comme pour les anciens signes distinctifs qu'elles remplacent, leur validité s'étend jusqu'au 31 mai de l'année suivante.

Recensement des chiens

En application du règlement du 20 décembre 1978 concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens, et de l'Arrêté du 2 septembre 1987 sur la lutte contre la rage, la Police municipale du Mont-sur-Lausanne prie les propriétaires de chiens de bien vouloir compléter le bulletin ci-dessous et le retourner au poste de police, jusqu'au:

28 février 1990

La vaccination antirabique doit être répétée au moins tous les deux ans. Les détenteurs de chiens doivent présenter ou faire parvenir au bureau de police une copie du carnet de vaccination.

Il est rappelé que chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire et que toute acquisition et naissance de chiens, en cours d'année, doit être annoncée dans les 30 jours.

recensement des chiens au 1^{er} janvier 1990

Nom du propriétaire: Prénom:

Adresse: Téléphone:

Depuis quand avez-vous le (s) chien (s): 1.

2.

3.

1. Race: Né le: Sexe:

Robe: Nom:

2. Race: Né le: Sexe:

Robe: Nom:

3. Race: Né le: Sexe:

Robe: Nom:

Date: Signature:

union des sociétés locales · Le Mont/Lausanne · calendrier des manifestations 1990

MOIS	JOURS	SOCIÉTÉS	CHATAIGNIER				PETIT-MONT			MOTTIER		GENRE DE MANIFESTATIONS
			petite salle	cuisine	grande salle	terrains vest.	grande salle	cuisine	foyers	aula	salle gym.	
Janvier	5	Jeunesse	X	X								assemblée générale soirée annuelle assemblée générale
	20	Union Instrumentale					X	X	X			
	27	Les Paysannes						X	X			
Février	2	Gymnastique						X	X			assemblée générale
Mars	1/2/3	Football					X	X	X			soirée annuelle soupe carême assemblée générale assemblée générale soirée annuelle ass. délégués fanfare vaud.
	13/14	Paroisse						X	X			
	14	Abbaye						X	X			
	14	Société de Développement								X		
	16/17	Echo des bois					X	X	X			
	24/25	Union Instrumentale					X	X	X	X		
Avril	16	Société de Développement	X	X	X	X						course aux oeufs
Mai	19	Société de Développement					X	X	X			foire de mai gran prix
	19/20	Skeet club	X	X								
Juin	10	Gymnastique	X	X	X	X						fête/jeux gym. hommes tournoi international juniors
	16/17	Football	X	X	X	X						
Juillet	14/15	Jeunesse	X	X		X						tournoi football
Août	1	Sté Développement / Gymnastique	X	X	X							fête nationale torée journée parents
	2	Sté Développement / Gymnastique	X	X	X							
	4/5	Football	X	X	X	X						
Septembre	1	Gymnastique	X	X	X	X						concours interne tir de l'amitié marche à travers Le Mont
	1	Armes de guerre						X	X			
	8	Société de Développement			X							
Octobre	7	Paroisse					X	X	X			journée offrande tournoi cartes soirée de clôture expo maquettes mod. réd.
	20	Football					X	X				
	27	Armes de guerre						X	X			
	26/27/28	Société de Développement								X		
Novembre	2 (provisoire)	Ordre de la poêle					X	X				soirée 25ème lotos répétition soirée annuelle
	10/11/16/17/18	USL réduite					X	X	X			
	24	Gymnastique								X		
	30	Gymnastique								X		
Décembre	1	Gymnastique					X	X	X		X	soirée annuelle apéritif
	15	Gymnastique						X	X			

Ordre de la Poêle

petite salle et cuisine du Châtaignier, les jeudis:

25 janvier / 22 février / 15 mars / 5 avril / 26 avril / 10 mai / 14 juin
6 septembre / 27 septembre / 18 octobre / 1 et 29 novembre / 13 décembre

à savoir

Match aux cartes

Les vétérans du FC Le Mont organisent un match aux cartes le dimanche 4 février 1990 à la grande salle du Petit-Mont dès 14 h. 30.

Inscriptions:

dès 13 h. 30 sur place ou au N° de tél. 33 47 81.

Marché du jeudi

Lors de la semaine des relâches scolaires, soit le jeudi 15 février 1990, le marché n'aura pas lieu.

Boucherie du Grand-Mont

La boucherie sera fermée durant les relâches scolaires, soit du lundi 12 au samedi 17 février 1990.

On nous annonce...

L'ouverture d'un cabinet d'orthophonie (rééducation enfants et adultes) par Annick Bolli, ch. de la Valeyre 11, tél. 32 07 09.

DANCE AEROBICS

Joignez-vous à notre équipe de gym à la grande salle du Mont les mercredis matin:

- Gym danse Mélodie-Fit de 09 h. 00 à 09 h. 45.
- Danse aérobics de 10 h. 00 à 11 h. 00.

Pour tous renseignements:
Brigitte Subulia, tél. 73118 05.

Claude Henchoz



Depuis le début de l'année je suis à votre service pour toutes transformations ou installations sanitaires. Je me charge aussi du service d'entretien. Appelez-moi au N° de tél. 32 54 42.

Reconnaissance

Les derniers événements de Roumanie ont suscités dans notre Commune, comme ailleurs, un grand élan de solidarité. Le jeudi 28 décembre, sur la place de l'Eglise, un banc magnifiquement garni a permis de récolter la somme inattendue de Fr. 1290.-. Cet argent a été versé à l'Action pour la

Roumanie de l'Entraide protestante. Cette association travaille la main dans la main avec d'autres œuvres au travail dans ce pays. Un grand merci va aux donateurs et aux organisateurs.

André Curchod

nos sociétés

Union des Sociétés Locales



Nous avons le plaisir de vous présenter M. Wieland (ex-président du Tennis-Club), accompagné de son épouse, lauréat du prix "Mérite 89". Nous leur adressons encore nos vives félicitations.

F.C. Le Mont

Le F.C. Le Mont souhaite à tout ses supporters et amis ses meilleurs vœux pour 1990.



Il a le plaisir de vous annoncer les dates de ses prochaines soirées:

Jeudi 1^{er} mars

Souper de soutien avec concert du Vufflens Jazz Band

Samedi 3 mars

Souper-bal avec l'orchestre des 5, Patie's

Pensez à réserver vos tables chez: Mme Chantal Belet, rte de Cugy 5, 1052 Le Mont, tél. 33 04 61, de 9 à 20 h.

Soirée FSG Le Mont

En 1989 pour ses soirées annuelles qui se sont déroulées les 1^{er} et 2 décembre, la FSG du Mont avait décidé de vous en faire voir de toutes les couleurs grâce au thème choisi par notre monitrice Danièle Bourgoz. Le choix était vaste, difficile, plein de surprises et de promesses, le ton était déjà donné depuis le programme puisque celui-ci était lui aussi imprimé pour la 1^{ère} fois en couleur.

Après de nombreuses heures de répétitions, de discussions, de confec-



tion de costumes et d'essayages, ainsi que de mise au point, chaque groupe eut à cœur de transposer à sa manière ses idées sur la couleur de son choix, en passant par les lumières du firma-



ment, en dessinant avec les crayons de couleurs les variations multicolores des "couleurs tropicales", en attrapant le vert...tige avec les "cerfs-volants" lors des jeux du crépuscule "les diabolos" nous ont amené derrière l'éclipse du soleil couchant pour terminer avec "le feu sacré" de la grande parade des couleurs lors de la production d'ensemble.

Tous les gymnastes ont démontré par cette saga des couleurs, que la gymnastique allie la force, la souplesse, l'adresse et le charme, fort appréciée du public venu nombreux applaudir ces deux soirées.

Lors de son discours, notre président s'est plu à relever le travail et le dévouement de nos moniteurs tout au long de l'année et remercié aussi la famille Barrat pour les décors de cette soirée. Il eut aussi le plaisir de remettre un diplôme de membre honoraire à Suzanne Corbaz pour 15 ans d'activité au sein de la société. Pour la première fois et grâce à un sponsor notre président pu remettre un cadeau aux gagnants du concours interne organisé pendant l'été.

Enfantine: 1^{ère} Aurélie Guillet
Petites pupillettes: 1^{ère} Céline Besson
Moy. pupillettes: 1^{ère} Barbara Aubert

Jeunes gymnastes:
Ecolier B: 1^{er} Frédéric Huber
Ecolier C: 1^{er} Steeve Muhlbauer
Ecolier D: 1^{er} Grégoire Leconte
Ecolier E: 1^{er} Julien Gamba
Dames: 1^{ère} Ursula Gendre
Actifs: 1^{er} Philippe Dorthe
Actives: 1^{ère} Corinne Demont

le président technique: F. Barrat

Le 16 décembre, après la visite du Père Noël pour les plus jeunes, ce fut



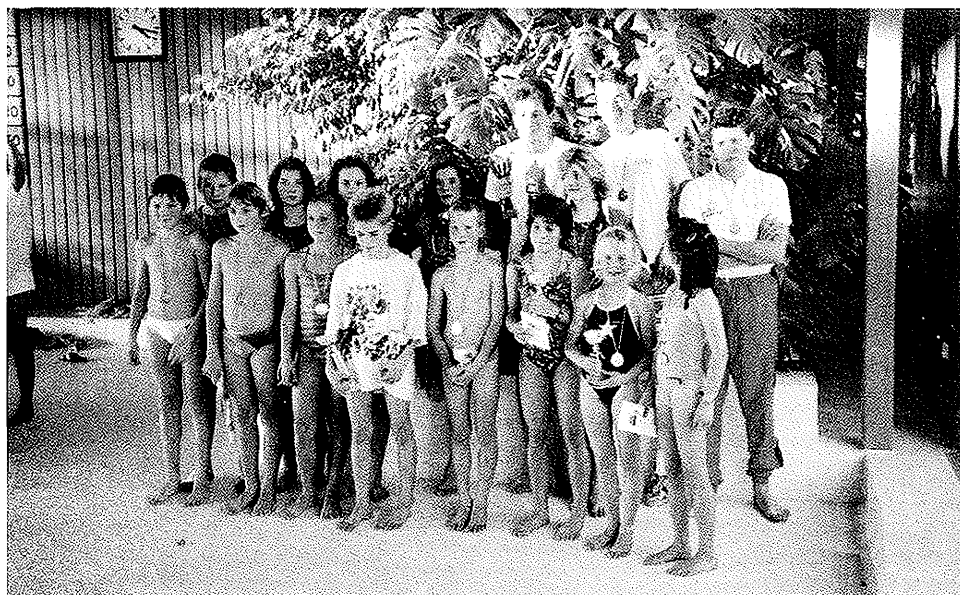
au tour des adultes de se retrouver pour le verre de l'amitié. Le président profita de cette soirée pour dire sa satisfaction d'être à la tête d'une société très vivante et pleine d'enthousiasme, il n'oublia pas de présenter ses vœux et ceux du comité pour une bonne et belle année à tous. De bons moments de franche camaraderie sportive pour terminer l'année. Et vive la nouvelle année.

M. Henchoz

11^{ème} coupe des écoliers du Mont

Le samedi 18 novembre 1989 a eu lieu à la piscine du Mottier, la traditionnelle "Coupe des Ecoliers du Mont".

La réputation de cette manifestation n'étant plus à faire, c'est plus de 120 nageurs et nageuses qui y ont participé. Parents et amis, étant venus en nombre, soutenir leurs poulains, l'ambiance était excellente. M. Rémy Belet, organisateur, secondé par des membres du Renens-Natation, a récompensé, grâce à de généreux donateurs, tous les participants à cette manifestation. Merci à la Commune et



donateurs de prix, qui ont permis d'organiser cette Coupe des écoliers.

Le classement des 3 premiers de chaque catégorie se présente comme suit:

Cat. 1 - Filles 1980 et plus jeunes

1. Besson Céline 80 Froideville 51"0
Challenge G. Pasquali, Le Mont
2. Equey Valérie 82 Morrens 51"1
3. Frohlich Gila 80 Cugy 55"9

Cat. 4 - Garçons 1980 et plus jeunes

1. Equey Sylvain 80 Morrens 37"8
Challenge G. Pasquali, Le Mont
2. Luks David 80 Le Mont 43"0
3. Morlet Joseph 80 Montheron 43"9

Cat. 2 - Filles 1978/1979

1. Meylan Fabien. 78 Froideville 36"8
Challenge J.-J. Belet, Le Mont

2. Eberenz Tanja 78 Le Mont 43"2
 3. Hochstrasser C. 78 Le Mont 45"2

Cat. 5 · Garçons 1978/1979

1. RoCHAT Alexis 79 Froideville 39"0
Challenge J.-J. Belet, Le Mont
 2. Duruz Grégoire 78 Le Mont 40"7
 3. Simonet David 79 Le Mont 40"9

Cat. 3 · Filles 1974/75/76/77

1. RoCHAT Anouck 76 Froideville 31"2
Challenge Pentogravo, Le Mont
 2. Meylan Valérie 77 Froideville 32"4
 3. Bastian Véroni. 77 Froideville 32"6

Cat. 6 · Garçons 1974/75/76/77

1. Willen François 74 Le Mont 27"8
Chal. Garage des Roches, Le Mont
 2. De Marco S. 75 Froideville 28"8
 3. Agocs Marc 74 Le Mont 30"2

de nos lecteurs

Dictons de février

- A la Saint-Valentin, tous les vents sont marins (14 février).
- En février s'il tonne, c'est la musique d'un bel automne.
- Si le jour de la Saint-Blaise est serein, bon temps pour le grain (3 février).
- Pluie de février, c'est de l'eau dans un panier.

La pensée du mois

On est reçu selon l'habit et reconduit selon l'esprit.

Proverbe russe

Dictons de mars

- Mars sec et beau remplit la cave et le tonneau.
- A la Saint-Joseph, sème tes pois.

La pensée du mois

L'indifférence est une paralysie de l'âme, une mort prématurée.

Anton Tchekhov

Un sourire !!!

*Un sourire! C'est lumineux!
 C'est un Soleil magique,
 Un trésor merveilleux
 Au pouvoir fantastique...*

*Un visage sans sourire,
 C'est un rivièrre sans eau,
 C'est d'un triste à mourir,
 C'est un forêt sans oiseaux,*

*Un désert sans oasis,
 Une nuit sans étoile,
 Un jardin sans iris,
 Une goëlette sans voiles...*

*Tripotant ses menottes,
 Le sourire d'un poupon
 Montrant ses quenottes,
 C'est la joie de la maison!*

*Un sourire en passant,
 Semé à la volée,
 C'est la graine germant
 Pour un conte de fée...*

*Un sourire qui se pose,
 C'est le remède efficace
 Pour une frimousse rose,
 Effaçant un rêve d'angoisse.*

*Le sourire d'une samaritaine,
 C'est un partage dans la souffrance;
 Le sourire d'une marraine,
 C'est un ciel de Provence...*

*Sourire de religieuse,
 Don sacré du Seigneur,
 Reflet d'une image pieuse,
 Offrant sa joie ici et ailleurs...*

*Sourire du Persécuté,
 Semant partout l'Evangile,
 Souffle divin pour sa liberté,
 Sourire naïf et doux de Virgile...*

*Sourire d'un aïeul,
 Sérénité qui se penche
 Sur une fille ou un filleul,
 Bouquet bleu de pervenches...*

*Sourire de Mireille, de Vincent,
 Sourire du monde entier;
 Sourire, c'est l'éternel printemps
 Tout au bout du sentier...*

*Le sourire, c'est le pardon
 Pour deux cœurs fâchés naguère,
 Rebattant à l'unisson,
 Unis dans la même prière...*

*Sourire! Petit brin de lavande,
 Qu'il soit tien ou mien,
 C'est une belle offrande
 Qui ne coûte rien...*

*Il faut toujours sourire,
 C'est la Lumière de l'âme,*

*C'est le bonheur qui respire,
 C'est la beauté d'une flamme...*

*Quand mon heure sonnera,
 Qu'un Sourire me fera signe,
 Oui, à ce moment là,
 Je voudrais en être digne...*

Edith Collet

Bon à savoir

- Ne négligez pas vos mains en cette saison et adoucissez-en la peau en l'enduisant régulièrement de chair de pomme de terre mélangée avec du lait tiède. Laissez cette application en contact quelques minutes avant de rincer.
- Vous redonnerez une fraîcheur à des fauteuils en velours en les frottant régulièrement avec une peau de chamois humide; rincez-la fréquemment et essuyez vos sièges avec un chiffon sec.
- N'oubliez pas de noter sur votre almanach le temps et les températures du 1^{er} au 12 janvier, ce qui vous donnera le temps pour chaque mois de l'année.

Sophie Culand

En bref

- Le silence coûte moins cher que le merci.
- Qui ne sait pas acheter ne sait pas vendre.

Sophie Culand

reporters en herb

Classe 8^{ème} technique

Réponse:
 Les champs de Penau vus de la sortie de la forêt.

prochain journal

Parution

Fin mars 1990.

Date limite du dépôt des articles

10 mars 1990.

Rédacteur

M. Rémy Vaucher
 Chemin du Mottier 3
 1052 Le Mont-sur-Lausanne
 Téléphone (021) 32 00 03
